

# ***Planification Fiscale Personnelle***

—— Directeurs de chronique : T.R. Burpee\* et P.E. Schusheim\*\*

## **FIDUCIES AU PROFIT DU CONJOINT : TRUCS ET EMBÛCHES—DEUXIÈME PARTIE**

*Roanne Bratz\**

*La première partie du présent article portait principalement sur des questions reliées aux fiducies au profit du conjoint, uniquement du point de vue canadien. Dans cette deuxième partie, il sera question de l'utilisation de fiducies par des « couples mixtes », soit des couples où les deux conjoints sont des résidents du Canada mais où l'un est également un citoyen américain. Cet article met en évidence les diverses questions dont il faut tenir compte, tant du point de vue de l'impôt sur le revenu que de l'impôt sur les transferts de la fortune des États-Unis.*

---

\* De Ernst & Young s.r.l., Montréal.

\*\* De Ernst & Young s.r.l., Toronto.